



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHARTE DE LIONS CLUB DU CENTENAIRE

En vigueur du 1er avril 2015 au 30 juin 2018

CLUB NUMBER: _____

IDENT : _____

CHARTER APPROVAL DATE

Date Approved

LANGUAGE: _____

DIST ACCOUNT #: _____

(A l'usage du siège international seulement)

Veuillez nous adresser la demande avec ces éléments :

- 1) Le rapport des membres fondateurs
- 2) La confirmation du règlement des droits de charte
- 3) Les formulaires de certification qui s'appliquent

MERCI DE DACTYLOGRAPHIER OU D'ECRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES D'IMPRIMERIE

Date _____

Nom du club proposé : Lions Club de _____

Ville

Elément distinctif, selon le cas

Situé à _____

Ville

Province ou Pays

Si le nom du club proposé ne précise aucun lieu distinctif, merci d'expliquer : _____

Type de club : Traditionnel Universitaire Lioness Lions Leo Lions

District _____ Région _____ Zone _____

Parrain du club _____ Numéro d'identification _____

Merci de compter sur un délai de 45 jours à partir de la date de réception de la demande au siège international pour le traitement du dossier de demande de charte et la livraison de la charte officielle et des fournitures de club.

ORGANISATEURS DE CLUBS DU CENTENAIRE

Le gouverneur de district peut nommer trois Lions au maximum comme récipiendaires de la récompense d'organisateur de club du centenaire, pour avoir fourni le plus d'aide pendant la création d'un club. Les insignes et les certificats seront expédiés en même temps que la charte du nouveau club.

ORGANISATEUR DE CLUB DU CENTENAIRE

Prénom _____ Nom de famille _____

Numéro d'affiliation _____

Adresse électronique _____

Nom du club _____

Numéro du club _____

District _____

ORGANISATEUR DE CLUB DU CENTENAIRE

Prénom _____ Nom de famille _____

Numéro d'affiliation _____

Adresse électronique _____

Nom du Club _____

Numéro du club _____

District _____

ORGANISATEUR DE CLUB DU CENTENAIRE

Prénom _____ Nom de famille _____

Numéro d'affiliation _____

Adresse électronique _____

Nom du Club _____

Numéro du club _____

District _____

OFFICIELS DU NOUVEAU CLUB

Président _____

Prénom

Nom de famille

Adresse (rue)

Ville/Province/Pays

Code postal

Téléphone

Fax

* Veuillez inclure les indicatifs de la région et du pays si vous êtes en dehors des Etats-Unis

Adresse électronique _____

Mode de communication préférée : Poste Fax Courriel

Trésorier _____

Prénom

Nom de famille

Adresse (rue)

Ville/Province/Pays

Code postal

Téléphone

Fax

* Veuillez inclure les indicatifs de la région et du pays si vous êtes en dehors des Etats-Unis

Adresse électronique _____

Mode de communication préférée : Poste Fax Courriel

Secrétaire _____

Prénom

Nom de famille

Adresse (rue)

Ville/Province/Pays

Code postal

Téléphone

Fax

* Veuillez inclure les indicatifs de la région et du pays si vous êtes en dehors des Etats-Unis

Adresse électronique _____

Mode de communication préférée : Poste Fax Courriel

**Président de commission
chargé des effectifs** _____

Prénom

Nom de famille

Adresse (rue)

Ville/Province/Pays

Code postal

Téléphone

Fax

* Veuillez inclure les indicatifs de la région et du pays si vous êtes en dehors des Etats-Unis

Adresse électronique _____

Mode de communication préférée : Poste Fax Courriel

RESPONSABILITES DU CLUB PARRAIN

Le club parrain aide le nouveau Lions club à atteindre et à maintenir un haut niveau d'engagement, d'activités et d'enthousiasme. Le parrainage d'un nouveau club s'accompagne de certaines responsabilités. Les clubs parrains ont les obligations suivantes :

- Soutenir les Lions Guides
- Vérifier que tous les candidats membres fondateurs ont les qualités requises pour devenir Lion
- Tenir une réunion d'organisation pour présenter tous les détails
- S'assurer que le nouveau club recevra une orientation correcte concernant le mouvement
- Aider à accueillir la Soirée de Remise de Charte
- Encourager la participation du district
- Encourager les manifestations entre clubs
- Aider à mettre au point un projet de croissance et de sauvegarde des effectifs
- Aider à préparer l'ordre du jour des réunions de club
- Soutenir les activités du club
- Aider le club toutes les fois nécessaires
- Offrir des conseils sans s'imposer

En tant que club parrain, nous nous engageons à fournir de l'aide à ce nouveau club, conformément à la liste ci-dessus, qui n'est pas exhaustive.

SIGNATURES DES OFFICIELS DU CLUB PARRAIN

Nom du président de club : _____ Signature du président de club : _____ Date : _____
Ecrire en lettres capitales d'imprimerie

Nom du secrétaire de club : _____ Signature du secrétaire de club : _____ Date : _____
Ecrire en lettres capitales d'imprimerie

LIONS GUIDES

Le gouverneur de district doit nommer deux Lions Guides pour aider le nouveau club. Les insignes des membres fondateurs, les certificats et les autres fournitures seront expédiés au premier Lion Guide indiqué sur le formulaire, sauf indication contraire. Le gouverneur de district en fonction et les nouveaux membres fondateurs ne peuvent pas assumer cette fonction. Le Lion Guide est nommé pour un mandat de deux années à compter de la date d'approbation de la charte et ne peut pas servir de Lion Guide dans plus de deux clubs à la fois.

Lion Guide

(pour l'expédition des fournitures de club)

Prénom

Nom de famille

No. d'affiliation _____

Adresse (rue) _____

Ville/Province/Pays

Code postal

Téléphone

Fax

* Veuillez inclure les indicatifs de la région et du pays si vous êtes en dehors des Etats-Unis

Adresse électronique _____

Ce Lion Guide est-il membre du club parrain ? Oui Non

Si la réponse est non, merci de préciser :

Nom du club _____

Numéro du club _____

Le Lion Guide est-il Lion Guide "certifié" ? Oui Non

Mode de communication préférée : Poste Fax Courriel

Lion Guide

Prénom

Nom de famille

No. d'affiliation _____

Adresse (rue) _____

Ville/Province/Pays

Code postal

Téléphone

Fax

* Veuillez inclure les indicatifs de la région et du pays si vous êtes en dehors des Etats-Unis

Adresse électronique _____

Ce Lion Guide est-il membre du club parrain ? Oui Non

Si la réponse est non, merci de préciser :

Nom du club _____

Numéro du club _____

Le Lion Guide est-il Lion Guide "certifié" ? Oui Non

Mode de communication préférée : Poste Fax Courriel

SOIRÉE DE REMISE DE CHARTE

La charte sera expédiée au gouverneur de district ou au Lion Coordinateur, sauf indication contraire. Merci de compter sur un délai de 45 jours à partir de la date de réception du dossier de demande de charte au siège international pour le traitement du dossier, la préparation et l'expédition de la charte officielle.

Date de Remise de Charte : _____

COTISATIONS INTERNATIONALES

Il est entendu que la facturation des cotisations semestrielles sera calculée au pro rata pour les mois restants du semestre se terminant le 30 juin ou le 31 décembre, selon le cas. Les cotisations de chaque membre sont facturées à compter du premier jour du mois qui suit le mois pendant lequel son nom est inscrit dans les dossiers du siège international comme nouveau membre d'un club actif. Veuillez prendre contact avec le gouverneur de district ou le Lions Clubs International pour connaître le montant actuel des cotisations.

APPROBATION DES OFFICIELS DU NOUVEAU CLUB

Nom du président de club : _____ Signature du président de club : _____
Ecrire en lettres capitales d'imprimerie

Nom du secrétaire de club : _____ Signature du secrétaire de club : _____
Ecrire en lettres capitales d'imprimerie

ACCORD DU GOUVERNEUR DE DISTRICT

Le club proposé ci-dessus répond à un besoin dans la communauté, a de bonnes chances de réussir, a prévu les actions humanitaires à réaliser dans la communauté et qui sont décrites ci-dessous et par conséquent, l'octroi de la charte est recommandé et approuvé.

Signature du gouverneur de district en fonction _____ Date : _____

Nom du gouverneur de district : _____
Ecrire en lettres capitales d'imprimerie

CRITERES GOUVERNANT LA CREATION D'UN NOUVEAU CLUB

1. Formulaire de demande

Une demande de charte pour un Lions Club peut être adressée à l'association par tout groupe, club ou assemblée dûment organisé et ayant des officiels élus. Cette demande, signée par les membres en nombre exigé par le Conseil d'Administration International, sera adressée sur les formulaires prévus au Bureau International de l'Association, et sera accompagnée du versement des droits de membres fondateurs, tels que spécifiés par le Conseil d'Administration International. Dès que son octroi aura été approuvé par ledit conseil, une charte signée par le président et le secrétaire de l'association sera adressée au club. Un Lions Club sera considéré comme officiellement reconnu lorsque sa charte lui aura été officiellement octroyée. L'acceptation de sa charte par un Lions Club signifiera, de la part de ce dernier, la validation de la constitution et des statuts de l'association et le consentement par ce Lions club à être lié par lesdits constitution et statuts et à laisser interpréter et gouverner ses rapports avec l'association selon la constitution et les statuts et suivant les lois en vigueur dans l'Etat où est domicilié le siège de l'Association Internationale des Lions Clubs.

2. Documentation

Aucun club proposé ne recevra sa charte, ne sera inscrit dans les dossiers du Lions Clubs International et ne sera reconnu officiellement avant que les documents suivants ne parviennent au Siège International à Oak Brook, Illinois, Etats Unis, et ne soient approuvés par le Conseil d'Administration International ou la personne désignée par lui :

- La demande officielle de charte, dûment complétée.
- Les noms d'au moins vingt (20) membres fondateurs, dont 75 % sont de nouveaux Lions, sauf dans le cas d'une séparation à l'amiable d'un club nombreux déjà organisé.
- Les droits de charte correspondant au nombre de membres - les droits de charte s'élèvent à 30,00 \$US. Les Lions en règle, transférés d'un Lions Club actif, devront payer la somme de 20,00 \$US pour les droit de charte, sauf dans le cas de membres d'une branche, qui en sont dispensés. Les droits de charte et d'admission des nouveau membres ne peuvent pas être remboursés.
 - Aucun district, sous-district ou club ne peut imposer de droits de charte en plus de ceux qui sont stipulés par la constitution du Lions Club International ou autorisés par une décision du conseil d'administration international.
 - Dans les pays autres que les Etats Unis et le Canada, un bordereau de versement en duplicata, émis par une banque reconnue de ce pays, indiquant que les fonds ont été crédités au compte du Lions Clubs International, servira de preuve que ces fonds ont été reçus par le Lions Club International.

3. Membres fondateurs

Tous les membres admis au Lions Club avant la soirée de remise de charte seront considérés membres fondateurs, à condition que la soirée de remise de charte ait lieu dans les 90 jours qui suivent la date de l'approbation de la charte. La liste définitive des membres fondateurs sera fixée, si elle n'est pas fixée auparavant, à l'échéance de ce délai de 90 jours.

4. Parrain du club

- Chaque nouveau club doit être parrainé par un autre club, une zone, une région, un cabinet de district ou une commission de district, conformément à la constitution et aux statuts du district multiple. Le parrain du nouveau club devra se trouver dans les limites territoriales du district où est situé le club. Le parrain du nouveau club sera tenu de se familiariser à fond avec ses responsabilités. Le club parrain peut se faire aider par un ou plusieurs clubs co-parrains, si le gouverneur du district où se trouve le club l'autorise. Le club co-parrain peut être situé dans un autre district. Dans le cas de la création de clubs dans de nouveaux pays, le Lion Coordinateur doit offrir son aide.
- Le premier Lions club d'une nouvelle aire géographique devra être parrainé par un Lions club et/ou son district. Chaque club additionnel peut être parrainé par les Lions clubs du premier district parrain, aussi bien que par des Lions clubs d'un autre district, à condition que lesdits clubs parrains reconnaissent leur pleine responsabilité en matière de parrainage, notamment la désignation de Lions Guides qualifiés, en attendant que la région sans district ne devienne un district provisoire. Dans des circonstances spéciales telles que déterminées par le conseil d'administration ou par les membres du Comité Exécutif, le club parrain peut être désigné dans un territoire que ne fait partie d'aucun district.

Les critères gouvernant l'autorisation de la création d'un nouveau club dans ces circonstances spéciales seront les suivants :

- Aucun autre Lions club déjà fondé dans un district ne se trouve à proximité géographique étroite du club proposé.
- Aucun autre club situé dans un district n'accepte d'être le parrain à cause des éventuelles obligations financières qui accompagnent ce parrainage.
- Les membres du club parrain proposé ont des rapports personnels étroits avec le club proposé et les futurs membres éventuels.
- L'aide financière de la part du club parrain non rattaché à un district est peut-être la seule façon de promouvoir l'affiliation au Lions dans la région, parce que les clubs qui se trouvent dans un district ne peuvent pas ou ne veulent pas faire avancer le mouvement Lions. Cette aide est limitée exclusivement aux droits de charte.

- Un emblème Lions brodé, entouré des mots "New Club Sponsor", (parrain de nouveau club), à poser sur le fanion officiel du club, sera envoyé au club parrain.

5. Nom du club

- Un Lions club que l'on propose doit être connu par le nom exact de la "municipalité" ou de l'unité gouvernementale équivalente dans laquelle il est situé. Le terme "municipalité" peut signifier la ville, le village, la préfecture, le comté ou toute autre unité semblable désignée par les autorités gouvernementales. Si le club proposé n'est pas situé dans une municipalité, il doit porter le nom de l'unité gouvernementale la plus appropriée et la plus facile à identifier localement et dans laquelle il se trouve.
- La "désignation distinctive" pour les clubs situés dans la même "municipalité" ou subdivision gouvernementale équivalente peut être n'importe quel nom qui identifie clairement le club et le distingue des autres clubs qui se trouvent dans la même municipalité ou unité gouvernementale équivalente. La "désignation distinctive" devra s'ajouter au nom de la municipalité gouvernementale et être séparée, au moyen de parenthèses, sur les dossiers officiels de l'association.
- Le terme "Club Doyen" sera un titre symbolisant le prestige et le statut du club parent dans la municipalité. Ce titre ne comportera aucun autre avantage, bienfait ou privilège.
- Les Lions Clubs ne pourront pas être nommés en l'honneur de personnes vivantes, à l'exception de celles qui ont occupé le poste de président du Lions Clubs International. Aucun Lions club ne peut ajouter la formule "International" comme élément distinctif à son nom.
- La formule "Leo" peut être ajoutée comme élément distinctif au nom d'un Lions club.
- Si le nom d'une entreprise est utilisé comme élément du nom d'un Lions club, une lettre ou un document attestant que l'entreprise a autorisé l'utilisation de son nom officiel pour nommer le club doit être fourni (par exemple, une lettre signée par un cadre de l'entreprise et écrite sur son papier à en tête) pour que le nom du club qui inclut le nom de l'entreprise puisse être approuvé.

6. Limites territoriales du club

Les limites territoriales du club correspondront aux limites de la municipalité ou de la subdivision gouvernementale équivalente dans laquelle le club est situé, ou se trouveront à l'intérieur des limites territoriales d'un district simple, d'un sous-district ou d'un district provisoire sous la juridiction du gouverneur de district, avec l'accord du cabinet du district où le club est situé, conformément à la constitution et aux statuts du district multiple et/ou du district.

7. Date d'approbation de la charte

La date à laquelle la demande de charte est approuvée sera la date d'approbation de charte. Cette date paraîtra sur la charte du club et figurera dans les dossiers officiels de l'association.

8. La charte

- Le président et le secrétaire du Lions Clubs International signent la charte de chaque nouveau club. Le nom du club parrain ou du cabinet de district ou de la commission de district y paraîtront aussi.
- La charte de chaque nouveau club sera envoyée directement au gouverneur de district ou au Lion coordinateur. La charte approuvée pour un club qui n'appartient à aucun district sera envoyée au président du nouveau club.

9. Cotisations

Les cotisations des membres fondateurs sont calculées à partir du premier jour du mois suivant la date à laquelle le nom du membre a été signalé au club parrain, au Lion coordinateur et au Lions Clubs International. Les cotisations seront facturées au nouveau Lions club peu de temps après l'approbation définitive de la liste des membres fondateurs cités sur la charte.

10. Date limite des demandes de charte

Les dossiers complets de demande de charte qui parviennent au siège international à Oak Brook, Illinois, Etats-Unis, au plus tard le 20 juin à l'heure de fermeture du bureau, seront traités et attribués à l'exercice en cours.

11. Garantir les nouveaux clubs durables

Un district qui crée dix nouveaux clubs ou davantage au cours de l'année d'exercice doit fournir la preuve que la croissance à long terme des nouveaux clubs sera appuyée et sera donc tenu de 1) présenter un plan détaillé décrivant le soutien dont bénéficiera le nouveau club ; 2) verser la moitié des cotisations internationales annuelles au moment de présenter les dossiers de création de club ; 3) faire certifier les demandes de charte par le gouverneur de district et par le vice gouverneur de district.

Les règlements peuvent être modifiés. Veuillez interroger le service chargé des nouveaux clubs pour avoir les précisions les plus actuelles.

Service des nouveaux clubs

Lions Clubs International
300 W 22nd St
Oak Brook, IL 60523-8842 États-Unis
Téléphone : 630.203.3831
Fax : 630.571.1691
Courriel : newclubs@lionsclubs.org